

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 128

1<sup>er</sup> mars 1999

**SOMMAIRE**

Acord International S.A., Luxembourg	page 6144	National Insurance Company S.A., Luxembourg	6111
Actis Lux S.A., Luxembourg	6144	Newbusiness Service, S.à r.l., Mamer	6111
Ad' Net S.A., Olm	6127	Pep. Com S.A., Luxembourg	6135
Andethana Immobilière S.A., Oberanven	6129	Pressit Finance S.A., Luxembourg	6111
Beständigkeith Holding S.A., Luxembourg	6143, 6144	Primavera-Pain, S.à r.l., Luxembourg	6112
Caprio S.A., Luxembourg	6132	Primavera, S.à r.l., Luxembourg	6112
Generalux, Sicav, Luxembourg	6098	Prime Invest I S.A., Luxembourg	6112
Genfinance Luxembourg S.A., Luxembourg	6098	Real International Holding S.A., Luxembourg	6113
Ger-Adtec, S.à r.l., Bridel	6098	Regali Daniela International, S.à r.l., Strassen	6114
Groupe Immobilier International S.A., Luxembourg	6099	Resco Luxembourg, S.à r.l., Strassen	6111
Groupe Tui, S.à r.l., Dudelange	6103	Rigel Trading and Finance Holding S.A., Luxembourg	6114
Heather Holding S.A., Luxembourg	6100	Saberi, S.e.n.c., Luxembourg	6137
Herz Armaturen S.A., Luxembourg	6100	Sadilux S.A., Holzem	6115
Hurlingate Holding S.A., Luxembourg	6101	Samarcande Investments S.A., Luxembourg	6117
I.G.S. Luxembourg S.A., Luxembourg	6137	Sayrignac, S.à r.l., Luxembourg	6112
Imperial Boortmalt Group S.A., Luxembourg	6098	Scottish Equitable Advisers (Luxembourg) S.A., Luxembourg	6117
International Clothing Company S.A., Luxembourg	6099	Scottish Equitable International Fund, Sicav, Luxembg	6113
International Steel Export S.A., Luxembourg	6101	Sea Island Cotton, S.à r.l., Luxembourg	6118
In.Tra.Mag, S.à r.l., Colmar-Berg	6101	Secfin S.A., Luxembourg	6118
Investplus, Luxembourg	6101	Servert, S.à r.l., Colmar-Berg	6118
IPPA Portfolio Fund, Luxembourg	6102	Siebe Luxembourg S.A., Luxembourg	6119
I.S.G., S.à r.l., Schiffange	6102	Sliver S.A., Luxembourg	6115, 6116
Ixos Management S.A., Luxembourg	6102	Sobara Holding S.A., Luxembourg	6112
Jabora Investments S.A., Luxembourg	6140	Sodexho Luxembourg S.A., Strassen	6119
J F B Investissements S.A., Luxembourg	6102, 6103	Sodexho Senior Service S.A., Strassen	6119
Kalogeros S.A., Luxembourg	6104	SOFIRO, Société de Financement International de Rosario S.A.H., Luxembourg	6119, 6120
Kremer et Fils, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	6104	Solucare S.A., Strassen	6122
Linag S.A., Luxembourg	6104	Sotec Equipment, S.à r.l., Colmar-Berg	6122
Lisafira, S.à r.l., Luxembourg	6101	Sound Participations S.A., Luxembourg	6120, 6122
Luden Holdings S.A., Luxembourg	6105	Stern Development A.G., Luxembourg	6117
Luxedia S.A., Luxembourg	6104	Stiphout Finance S.A., Luxembourg	6123
Luxembourg Yachting Services S.A., Luxembourg	6105	Stylemode Holding S.A., Luxembourg	6123, 6124
Lux Enduit, S.à r.l., Diekirch	6105	Surface Holding S.A., Luxembourg	6125
Lux Floor S.A., Strassen	6105	Système de Transport Vertical S.A., Luxembourg	6125
Luxmet S.A., Differdange	6106	Tetras Int. S.A., Luxembourg	6126
Luxopart S.A., Luxembourg	6105	Timco, S.à r.l., Colmar-Berg	6122
Mathis Prost Grevenmacher S.A., Luxembourg	6106	Vadel S.A., Luxembourg	6126
Metals Finance Corporation S.A., Luxembourg	6107	Velleda, S.à r.l., Luxembourg	6114, 6115
Metals Finance Holding S.A., Luxembourg	6107	(Arthur) Welter Distribution, S.à r.l., Leudelange	6125
Midlux, S.à r.l., Luxembourg	6105	(Arthur) Welter Transports, S.à r.l., Leudelange	6126
M. Invest S.A., Luxembourg	6106	Wetra International, S.à r.l., Leudelange	6129
Monksland S.A., Luxembourg	6107, 6110	Zembla S.A., Luxembourg	6124
Multiadvisers Fund Management Company S.A., Luxembourg	6110		
Murray Universal, Sicav, Luxembourg	6111		

**GENERALUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.819.

*Réviseur d'entreprises:*

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.  
Luxembourg, le 11 décembre 1998.

*Pour GENERALUX, SICAV*  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

J. Claeys C. Denizon

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54400/004/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**GENFINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 24.784.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 décembre 1998, Monsieur Jan Van Sluys, MBA et docteur en droit, demeurant à Limal, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Simonart, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

*Pour GENFINANCE LUXEMBOURG S.A.*  
CREGELUX  
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54401/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**GER-ADTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8120 Bridel, 72, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.121.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 1998, vol. 262, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Colmar-Berg, le 15 décembre 1998.

*FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD*  
Signature

(54402/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**IMPERIAL BOORTMALT GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 59.346.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf décembre.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMPERIAL BOORTMALT GROUP S.A. avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59.346.

L'assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq, sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Liegeois, employé privé, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant à Luxembourg. Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs conformément à l'article 144 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

III. Le quorum de présence requis par la loi est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif de deux tiers des actions présentes ou représentées.

IV. L'assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 864 du 30 novembre 1998 et numéro 847 du 20 novembre 1998.

- dans le journal Luxemburger Wort, les 20 novembre 1998 et 30 novembre 1998.

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée.

V. Il résulte de ladite liste de présence que sur les deux mille cinq cents (2.500) actions émises au 9 décembre 1998, mille deux cent soixante-quinze (1.275) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Seule et unique résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Elle nomme liquidateur:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), société anonyme,  
avec siège social à Luxembourg.

à qui elle confère les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans qu'il ne doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale, même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires spéciaux.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Rochas, S. Liegeois, M. Houssa, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

R. Neuman.

(54410/226/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**GRUPE IMMOBILIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.156.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 61, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juillet 1998*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signature.

(54403/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**INTERNATIONAL CLOTHING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 59.347.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(54411/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**HEATHER HOLDING, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 9.017.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 515, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Pour HEATHER HOLDING, Société Anonyme*  
CREGELUX  
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signature

(54405/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**HEATHER HOLDING, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 9.017.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 515, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Pour HEATHER HOLDING, Société Anonyme*  
CREGELUX  
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signature

(54406/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**HEATHER HOLDING, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 9.017.

## DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en liquidation HEATHER HOLDING, qui a lieu en date du 6 novembre 1998 16.00 heures, a donné décharge au liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG, S.A., 27 avenue Monterey, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Pour HEATHER HOLDING, Société Anonyme*  
CREGELUX  
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54407/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**HERZ ARMATUREN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 45.395.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 61, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 1998*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1998:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signature.

(54408/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**HURLINGATE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.231.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 décembre 1998, Monsieur Jean-Pierre Wespi, administrateur de sociétés, demeurant à Cugy, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Pascale Winzenried, administrateur démissionnaire, avec effet au 23 novembre 1998.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour HURLINGATE HOLDING S.A.  
CREGELUX  
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 89, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54409/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**INTERNATIONAL STEEL EXPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 21.206.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 61, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signature.

(54412/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**IN.TRA.MAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 19, avenue Gordon Smith.  
R. C. Luxembourg B 49.148.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 1998, vol. 262, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD  
Signature

(54413/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**INVESTPLUS.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.830.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 515, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
J. Claeys C. Denizon

(54414/004/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**LISAFIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.124.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour LISAFIRA, S.à r.l.  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg S.A.  
Signature Signature

(54424/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**IPPA PORTFOLIO FUND.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.225.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 515, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG**  
Société Anonyme  
J. Claeys C. Denizon

(54415/004/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**I.S.G., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Schifflange.  
R. C. Luxembourg B 26.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 décembre 1998.

(54416/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**I.S.G., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Schifflange.  
R. C. Luxembourg B 26.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 décembre 1998.

(54417/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**IXOS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.592.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président: Umberto Nacamuli, IXOS FINANZIARIA SPA, Turin

Administrateurs: Giacomo Alessandro Massaia, IXOS FINANZIARIA SPA, Turin

Jacques Elvinger, ETUDE ELVINGER HOSS & PRUSSEN, Luxembourg

Robert Hoffmann, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

*Pour IXOS MANAGEMENT S.A.*  
**BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.**  
J. Claeys C. Denizon

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54418/004/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**J F B INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.019.

L'art mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J F B INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 62.019, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 158 du 17 mars 1998.

L'Assemblée est ouverte à dix heures dix sous la présidence de Monsieur Eric Breuillé, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Simon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Corina Faber, employée privée, demeurant à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 14 des statuts qui aura la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre.»

2. Modification de l'article 18 des statuts qui aura la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois d'avril à seize heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier décembre et se terminera le trente novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le 24 novembre 1997 se terminera le 30 novembre 1998.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: «L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois d'avril à seize heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Breuillé, I. Simon, C. Faber et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 112S, fol. 73, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

F. Baden.

(54419/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

### **J F B INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

F. Baden.

(54420/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

### **GROUPE TUI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3462 Dudelange, 15, rue Edison.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

(54404/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**KALOGEROS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 32.255.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 1998*

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Le siège de la société est transféré du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54421/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**KREMER ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 13, rue Stalingrad.  
R. C. Luxembourg B 22.304.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 1998, vol. 311, fol. 84, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour KREMER ET FILS, S.à r.l.  
Signature

(54422/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**LINAG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 26.370.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 45, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 1998*

- Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1999:

- AUDIEX S.A., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Signature.

(54423/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**LUXEDIA S.A. en liquidation, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 48.750.

**DISSOLUTION**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 décembre 1998 que:

1) Décharge a été accordée aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation

2) La liquidation est clôturée;

3) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social;

3) Mandat a été donné à Monsieur Bernard Ewen de faire tous décomptes de frais.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54426/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**LUDEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 23.886.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Signature.

(54425/635/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**LUXEMBOURG YACHTING SERVICES S.A., Société Anonyme**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.  
R. C. Luxembourg B 37.399.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

S. Perrier  
Administrateur

(54427/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**LUX ENDUIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 20, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 34.517.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

(54428/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**LUX FLOOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 18.017.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour la société  
Signature

(54429/506/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**LUXOPART, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 50.304.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 61, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signature.

(54431/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**MIDLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 56.811.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(54437/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**LUXMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Differdange.  
R. C. Luxembourg B 47.058.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.  
Signature

(54430/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**M. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.188.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 décembre 1998, enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 1998, volume 504, folio 88, case 5.

I.- Que par acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, le 19 février 1993, publié au Mémorial C, numéro 250 du 27 mai 1993 il a été constituée une société anonyme sous la dénomination de M. INVEST S.A., avec siège social à L-2953 Luxembourg, R. C. Luxembourg B numéro 43.188, avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs, représenté par mille deux cent cinquante actions de mille francs chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'à la suite de la réunion de toutes les actions de la société dans une seule main, celle-ci se trouve dissoute suivant décision de l'actionnaire unique.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 décembre 1998.

J. Seckler.

(54432/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**MATHIS PROST GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 33, rue de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 40.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Signature.

(54433/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**MATHIS PROST GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 33, rue de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 40.945.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 juin 1998 au siège social*

Il résulte de l'assemblée générale que

1. Le Conseil d'Administration est renouvelé pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2004 et est composé par les personnes suivantes:

Monsieur Joseph Prost, industriel, demeurant au Luxembourg,

Monsieur Vic Prost, pharmacien, demeurant à Bridel,

Madame Marie-Paule Perlia-Prost, sans état, demeurant à CH-Cormondèche,

Monsieur Léon Prost, ingénieur, demeurant à CH-Cormondèche,

Monsieur Claude Reuter, directeur, demeurant à Canach.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Victor Steichen, est également reconduit pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54434/507/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**METALS FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 19, rue Jean l'Aveugle.  
R. C. Luxembourg B 42.533.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 1998*

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Monsieur Pierre Schill et de Madame Denise Vervaeet ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Joëlle Lietz, employée privée, demeurant à Abweiler, pour une même période.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour la société  
Signature

(54435/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**METALS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 47.778.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 1998*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour la société  
Signature

(54436/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**MONKSLAND S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.733.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the second of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MONKSLAND S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted under the form of a company of limited liability under the denomination of MONKSLAND, S.à r.l. by a deed of the undersigned notary, on March 19, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 445 of June 19, 1998; the articles of incorporation have been modified and the corporation has been transformed into a société anonyme by a deed of the undersigned notary on July 8, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 748 of October 16, 1998; the articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on July 22, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 775 of October 26, 1998.

The meeting was opened by Mr René Duwez, administrateur de sociétés, demeurant à Wiltz, being in the chair, who appointed as secretary Mr Jérôme Lhote, employé privé, demeurant à Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Louis Thomas, avocat, demeurant à Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital by an amount of one thousand six hundred and ten United States dollars (1,610.- USD) in order to raise it from its present amount of fifty-six thousand eight hundred and eighty-two United States dollars (56,882.- USD) to fifty-eight thousand four hundred and ninety-two United States dollars (58,492.- USD) by the issue of eight hundred and five (805) new shares of a par value of two US dollars (2.- USD) each to be paid in together with a share premium of eighty-nine thousand five hundred and forty-five United States dollars (89,545.- USD) per new share, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the new shares together with the share premium by contribution in kind by ELAN HOLDINGS LTD.

3. Amendment of article 5, first paragraph of the articles of incorporation which will read as follows:

«The corporate capital is set at fifty-eight thousand four hundred and ninety-two United States dollars (58,492.- USD) represented by twenty-nine thousand two hundred and forty-six (29,246) shares with a par value of two United States dollars (2.- USD) each.»

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the capital by an amount of one thousand six hundred and ten United States dollars (1,610.- USD) in order to raise it from its present amount of fifty-six thousand eight hundred and eighty-two United States dollars (56,882.- USD) to fifty-eight thousand four hundred and ninety-two United States dollars (58,492.- USD) by the issue of eight hundred and five (805) new shares of a par value of two US dollars (2.- USD) each to be paid in together with a share premium of eighty-nine thousand five hundred and forty-five United States dollars (89,545.- USD) per new share, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, ELAN HOLDINGS LTD, having its registered office in Dublin, Ireland, here represented by Mr René Duwez, prenamed, by virtue of a proxy established on December 1st, 1998,

declared to subscribe to the eight hundred and five (805) new shares with a par value of two US dollars (2.- USD) each and to pay them in together with a share premium of eighty-nine thousand five hundred and forty-five United States dollars (89,545.- USD) per new share by contribution in kind of 2,000 shares with a par value of 1.- GBP of ELAN MONKSLAND LIMITED, having its registered office in Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar, representing 100 % of its capital, valued to 72,085,793.- USD in a report established by FIDEI REVISION, réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, on December 2, 1998, concluding as follows:

*«Conclusion*

Based on the work carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number, nominal value and share premium of the shares to be issued as consideration.»

The surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution in kind shall be transferred to a share premium account of the corporation.

This proxy and report, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Declaration*

In addition, ELAN HOLDINGS LTD, prenamed and represented as stated hereabove, declares that:

- such shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- ELAN HOLDINGS LTD is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to it;
- such shares are freely transferable;
- the legal transfer in the share register of the company ELAN MONKSLAND LIMITED will be effected upon receipt of the present notarial deed.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation which will read as follows:

**«Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at fifty-eight thousand four hundred and ninety-two United States dollars (58,492.- USD) represented by twenty-nine thousand two hundred and forty-six (29,246) shares with a par value of two United States dollars (2.- USD) each.»

*Costs*

For the purpose of registration, the contribution in kind is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately three hundred thousand Luxembourg francs (300,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONKSLAND S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société à responsabilité suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 445 du 9 juin 1998; les statuts ont été modifiés et la société a été transformée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 748 du 16 octobre 1998; ces statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 775 du 26 octobre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur René Duwez, administrateur de société, demeurant à Wiltz, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Lhote, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Louis Thomas, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de mille six cent dix dollars des Etats-Unis (1.610,- USD) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille huit cent quatre-vingt-deux dollars des Etats-Unis (56.882,- USD) à cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars des Etats-Unis (58.492,- USD) par l'émission de huit cent cinq (805) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune à libérer ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-neuf mille cinq cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis (89.545,- USD) par action nouvelle, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles actions et de la prime d'émission par apport en nature par ELAN HOLDINGS LTD.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars des Etats-Unis (58.492,- USD), représenté par vingt-neuf mille deux cent quarante-six (29.246) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune.»

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de mille six cent dix dollars des Etats-Unis (1.610,- USD) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille huit cent quatre-vingt-deux dollars des Etats-Unis (56.882,- USD) à cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars des Etats-Unis (58.492,- USD) par l'émission de huit cent cinq (805) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune à libérer ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-neuf mille cinq cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis (89.545,- USD) par action nouvelle, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes: ELAN HOLDINGS LTD, ayant son siège social à Dublin, Irlande, ici représentée par Monsieur René Duwez, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 1<sup>er</sup> décembre 1998,

laquelle société déclare souscrire les huit cent cinq (805) actions nouvelles et les libérer ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-neuf mille cinq cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis (89.545,- USD) par action nouvelle moyennant apport en nature de la totalité des actions, soit 2.000 actions d'une valeur nominale de 1,- GBP, de ELAN MONKSLAND LIMITED, ayant son siège social à Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar, évaluées à 72.100.516,- USD dans un rapport établi en date du 2 décembre 1998 par FIDEI REVISION, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, qui conclut comme suit:

*«Conclusion*

Based on the work carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number, nominal value and share premium of the shares to be issued as consideration.»

La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de réserve de la société.

Lesdits procurations et rapport resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

*Déclaration*

De plus, ELAN HOLDINGS LTD, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- les actions apportées sont entièrement libérées;
- les actions apportées sont sous forme nominatives;
- que ELAN HOLDINGS LTD est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs);
- ces actions sont librement transmissibles;
- le transfert juridique des parts sociales sera effectué dans les livres de la société ELAN MONKSLAND LIMITED sur le vu du présent acte.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.**

Le capital social est fixé à cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars des Etats-Unis (58.492,- USD), représenté par vingt-neuf mille deux cent quarante-six (29.246) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune.»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Duwez, J. Lhote, L. Thomas, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 113S, fol. 4, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 décembre 1998.

G. Lecuit.

(54438/220/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**MONKSLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 décembre 1998.

G. Lecuit.

(54439/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**MULTIADVISERS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.719.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président: Bernard Rattray, LOMBARD ODIER (BERMUDA) LTD, Bermuda

Administrateurs: Patrick Odier, LOMBARD ODIER & CIE, Genève

Philippe A. Sarasin, LOMBARD ODIER & CIE, Genève

Jacques Elvinger, ETUDE ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, Luxembourg

Christian Schaack, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

*Pour MULTIADVISERS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

*BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.*

J. Claeys C. Denizon

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54440/004/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**MURRAY UNIVERSAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 8.621.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président: Michael H.J. Parlett, MURRAY JOHNSTONE, Glasgow  
Administrateurs: Peter John Nicholas Linthwaite, MURRAY JOHNSTONE LTD, Glasgow  
Elliott Lockhart, MURRAY JOHNSTONE GLASGOW UNIT TRUST MGMT LTD, Glasgow  
André Elvinger, ETUDE ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, Luxembourg  
Robert Hoffmann, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour MURRAY UNIVERSAL, SICAV  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54441/004/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**NATIONAL INSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 12.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 61, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signature.

(54442/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**NEWBUSINESS SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8232 Mamer, 59, route de Holzem.  
R. C. Luxembourg B 58.195.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(54443/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**PRESSIT FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 51.530.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 62, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signature.

(54444/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**RESCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-8011 Strassen, 255, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 28.886.

Le bilan et l'annexe au 31 août 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 62, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signature.

(54452/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**PRIMAVERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 12.090.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(54445/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**PRIMAVERA-PAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 28.218.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(54446/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**PRIME INVEST I, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.202.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 1998*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signature.

(54447/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**SAYRIGNAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 8.101.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 1998, vol. 262, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(54457/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**SOBARA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.  
R. C. Luxembourg B 57.821.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54468/280/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**REAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.  
R. C. Luxembourg B 33.999.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

S. Perrier  
Administrateur

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

S. Perrier  
Administrateur

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

S. Perrier  
Administrateur

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

S. Perrier  
Administrateur

(54448/731/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**REAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.  
R. C. Luxembourg B 33.999.

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale statutaire de la Société tenue extraordinairement à Luxembourg à brève échéance le 21 décembre 1998 que:

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet rétroactif et ce, à compter de 1996, année durant laquelle les mandats des administrateurs tout comme du commissaire auraient dû faire l'objet d'un renouvellement pour une durée de trois ans. Sont réélus au poste d'administrateur:

M<sup>e</sup> Diane Meyer, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg

M<sup>e</sup> Frank Schaffner, Maître en droit, demeurant à Luxembourg

Mme Sabine Perrier, Directeur de Sociétés, demeurant à Thionville Elange, France.

Est réélue au poste de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE CONTINENTALE, 16, allée Marconi, Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour réquisition  
S. Perrier  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 77, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54449/731/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.339.

Président: Roy Patrick, SCOTTISH EQUITABLE PLC, Edinburgh

Administrateurs: Otto Thoresen, SCOTTISH EQUITABLE PLC, Edinburgh

Giorgio Ricchebuono, BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA, Milan

Mian Ikram Shakir, BARNET WADDINGHAM S.A., Howald

Michel Waringo, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND, SICAV  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

J. Claeys C. Denizon

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54459/004/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**REGALI DANIELA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 79, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 36.141.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 décembre 1998.

REGALI DANIELA INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature  
Administrateur

(54450/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**REGALI DANIELA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 79, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 36.141.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 décembre 1998.

REGALI DANIELA INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature  
Administrateur

(54451/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**RIGEL TRADING AND FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 39.050.

**DISSOLUTION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 1998*

1) L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve à l'unanimité le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2) L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs

3) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

4) L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent (auprès de la société C.T.P.).

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

T. Herkrath  
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 77, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54453/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**VELLEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 38.145.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 89, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(54486/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**VELLEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 38.145.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 89, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(54487/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**VELLEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 38.145.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 89, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Signature.

(54488/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**VELLEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 38.145.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 89, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Signature.

(54489/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**SADILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Holzem.  
R. C. Luxembourg B 58.283.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(54454/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**SLIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 47.782.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SLIVER S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, R. C. Luxembourg section B numéro 47.782, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 5 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 377 du 4 octobre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprise, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Maître Alexandra Lux, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Michiels, employé privé, demeurant à Wiltz.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 100.000,- FRF pour le porter de son montant actuel de 220.000,- FRF à 320.000,- FRF par la création et l'émission de 1.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- FRF chacune, émises avec une prime d'émission globale de 4.400.000,- FRF.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles.

3.- Modification afférente de l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille francs français (100.000,- FRF), pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt mille francs français (220.000,- FRF) à trois cent vingt mille francs français (320.000,- FRF), par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles de cent francs français (100,- FRF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission globale de quatre millions quatre cent mille francs français (4.400.000,- FRF).

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

*Deuxième résolution*

Les mille (1.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

– Monsieur Jean Prieux, administrateur de sociétés, demeurant à F-51100 Reims, 8, rue Linguet (France), à concurrence de quatre cent vingt-deux (422) actions nouvelles;

– Madame Françoise Prieux, administrateur de sociétés, demeurant à F-51100 Reims, 8, rue Linguet (France), à concurrence de cinq cent soixante-dix-huit (578) actions nouvelles;

et entièrement libérées et le paiement de la prime d'émission réalisé moyennant apport de vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions de la société anonyme de droit français LA PAYSAGERIE S.A., ayant son siège social à F-51100 Reims, 8, rue Clément Ader (France), représentant une participation de 22,50 % du capital de ladite société LA PAYSAGERIE S.A.; ces actions évaluées à quatre millions cinq cent mille francs français (4.500.000,- FRF).

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean Zeimet de Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.

Luxembourg, le 23 octobre 1998.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent vingt mille francs français (320.000,- FRF), divisé en trois mille deux cents (3.200) actions de cent francs français (100,- FRF) chacune.»

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ trois cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation du capital social et la prime d'émission est évalué à la somme de vingt-sept millions six cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (27.675.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Zeimet - Lux - Michiels - Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 1998, vol. 504, fol. 85, case 10. – Reçu 276.750 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 décembre 1998.

J. Seckler.

(54466/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SLIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 décembre 1998.

J. Seckler.

(54467/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SAMARCANDE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 51.781.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAMARCANDE INVESTMENTS S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(54455/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**SAMARCANDE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 51.781.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 novembre 1998*

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Mackel de son poste d'administrateur et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée désigne comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui achèvera le mandat de Monsieur Marc Mackel prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en l'an 2000.

Pour SAMARCANDE INVESTMENTS S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 89, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54456/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**SCOTTISH EQUITABLE ADVISERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.377.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président: Roy Patrick, SCOTTISH EQUITABLE PLC, Edinburgh

Administrateurs: Mian Ikram Shakir, BARNETT WADDINGHAM S.A., Howald

André Birget, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour SCOTTISH EQUITABLE ADVISERS (LUXEMBOURG) S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

J. Claeys C. Denizon

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54458/004/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**STERN DEVELOPMENT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 58.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 1998*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signature.

(54477/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**SEA ISLAND COTTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.129.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour SEA ISLAND COTTON, S.à r.l.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(54460/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SECFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.690.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg le mardi 1<sup>er</sup> décembre 1998 à 14.00 heures suivant convocation remise et/ou envoyée le 19 novembre par recommandée A.R.*

*Résolution*

L'assemblée générale décide de ratifier la nomination de Mme Sabine Perrier au poste d'administrateur en remplacement de M. Alain Glaivevitch, démissionnaire, faite par le conseil d'administration en date du 18 octobre 1998.

L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière à M. Glaivevitch pour l'exécution de son mandat ayant pris fin au 30 septembre 1998.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions représentées.

*Résolution*

L'assemblée générale décide de ratifier avec effet au 10 novembre 1998 la nomination de M. Pierre Nicolay au poste d'administrateur en remplacement de M. Daniel Leveque, démissionnaire, faite par le conseil d'administration en date du 19 novembre 1998.

L'assemblée générale décide toutefois de ne pas accorder décharge à M. Leveque pour l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions représentées.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 77, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54461/731/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SERVET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7735 Colmar-Berg, 12A, cité Morisacker.  
R. C. Luxembourg B 53.249.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 1998, vol. 262, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(54462/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SERVET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7735 Colmar-Berg, 12A, cité Morisacker.  
R. C. Luxembourg B 53.249.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 1998, vol. 262, fol. 48, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(54463/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SIEBE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 61.477.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 18 décembre 1998*

1. L'assemblée a confirmé la cooptation de M<sup>e</sup> Tessa Stocklausen par Maître François Brouxel. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2002.

2. M. Michael McDonald, finance manager, est nommé administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(54464/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SODEXHO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 255, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 17.620.

Le bilan et l'annexe au 31 août 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 62, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998. Signature.  
(54469/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SODEXHO SENIOR SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 255, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 26.039.

Le bilan et l'annexe au 31 août 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 62, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998. Signature.  
(54470/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SOFIRO,  
SOCIETE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL DE ROSARIO S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. TRAPU S.A.).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 3.489.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de SOFIRO SOCIETE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL DE ROSARIO S.A., R. C. B n° 3.489, constituée originairement sous la dénomination de TRAPU S.A., suivant un acte reçu par Maître Philippe Dupont, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 1938, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 112 du 31 décembre 1938.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Nicolas-Jean Poos, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 88 du 23 mai 1973.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Laurent Huss, employé de banque, demeurant à Kehlen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nancy Thill, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Bettina Alvaro-Contardi, employée de banque, demeurant à Schiffange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cinq (5,-) USD chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent cinquante mille (150.000,-) USD, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après

reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Décision à prendre sur la prorogation de la durée de la Société pour une période indéterminée.
- 2.- Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 5 des statuts.
- 3.- Suppression de l'article 7 des statuts et renumérotation subséquente des articles suivants.
- 4.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de proroger la durée de la Société pour une période indéterminée.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Cinquième alinéa.** La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.».

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer l'article 7 des statuts. En conséquence les articles des statuts numérotés jusqu'à ce jour de 8 à 14 sont renumérotés à partir de ce jour de 7 à 13.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Huss, N. Thill, B. Alvaro-Contardi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 113S, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(54471/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SOFIRO,  
SOCIETE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL DE ROSARIO S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. TRAPU S.A.).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 3.489.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1195 du 2 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(54472/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SOUND PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 67.284.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOUND PARTICIPATIONS, ayant son siège social à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 12 novembre 1998, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en voie d'inscription au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

L'assemblée est ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Madame Cristina Simoes Vidal, secrétaire, demeurant à Leudelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Elisabeth Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent vingt-trois mille ECU (123.000,- ECU) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille ECU (32.000,- ECU) à cent cinquante-cinq mille ECU (155.000,- ECU), par la

création et l'émission de mille deux cent trente (1.230) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent ECU (100,- ECU) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes et avec renonciation par les actionnaires à leur droit de préférence.

2. Souscription des actions nouvelles et libération par l'actionnaire MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à cent cinquante-cinq mille ECU (155.000,- ECU) divisé en mille cinq cent cinquante (1.550) actions d'une valeur nominale de cent ECU (100,- ECU) chacune.

4. Disposition future: Vu l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 1999 de la monnaie européenne unique EURO le capital actuellement exprimé en ECU sera changé en EURO dont la parité sera égale à l'ECU. Ainsi l'article 5 des statuts aura la teneur suivante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999:

**Art. 5. Capital social**

Le capital social de la société est fixé à cent cinquante-cinq mille EURO (155.000,- EURO), divisé en mille cinq cent cinquante (1.550) actions d'une valeur nominale de cent EURO (100,- EURO) chacune.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-trois mille ECU (123.000,- ECU) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille ECU (32.000,- ECU) à cent cinquante-cinq mille ECU (155.000,- ECU), de créer et d'émettre mille deux cent trente (1.230) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent ECU (100,- ECU) chacune, investies des mêmes droits et obligations, avec renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentielle.

*Souscription et libération*

Les mille deux cent trente (1.230) actions nouvellement émises ont été souscrites par l'actionnaire MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans et immédiatement libérées intégralement moyennant versements en espèces sous forme de florins néerlandais (271.768,5 HFL), de sorte que la contrevaletur en espèces correspond au montant de cent vingt-trois mille (123.000,-) ECU, (cours 1,- ECU = 2,2095 HFL) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à cent cinquante-cinq mille ECU (155.000,- ECU) divisé en mille cinq cent cinquante (1.550) actions d'une valeur nominale de cent ECU (100,- ECU) chacune.

*Troisième résolution*

Vu l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 1999 de la monnaie européenne unique EURO le capital actuellement exprimé en ECU sera changé en EURO dont la parité sera égale à l'ECU. Ainsi l'assemblée décide que l'article 5 des statuts aura la teneur suivante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999:

**Art. 5. Capital social**

Le capital social de la société est fixé à cent cinquante-cinq mille EURO (155.000,- EURO) divisé en mille cinq cent cinquante (1.550) actions d'une valeur nominale de cent EURO (100,- EURO) chacune.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.15 heures.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital sont estimés à environ 92.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation du capital à raison de 123.000,- ECU est estimée à 4.977.441,- (cours moyen du 4 décembre 1998, 1,- ECU = 40,467 LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Simoes Vidal, Schaack, Speecke, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 113S, fol. 17, case 8. – Reçu 49.812 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 décembre 1998.

P. Decker.

(54475/206/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**SOUND PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 67.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(54476/207/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**SOLUCARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 255, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.040.

Le bilan et l'annexe au 31 août 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 62, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signature.

(54473/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**SOTEC EQUIPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

R. C. Luxembourg B 56.781.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 1998, vol. 262, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(54474/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**TIMCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

R. C. Luxembourg B 43.834.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 1998, vol. 262, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(54484/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**STIPHOUT FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 40.277.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(54478/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**STYLEMODE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 42.602.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de STYLEMODE HOLDING S.A., R. C. B numéro 42.602, ayant son siège social à Luxembourg constituée, suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 7 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 148 du 6 avril 1993.

Les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le même notaire en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 76 du 26 février 1994.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Madame M.-Rose Dock, directeur général, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Charlier, secrétaire, demeurant à Athus (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent quatre-vingt mille (180.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) DEM chacune constituant l'intégralité du capital social d'un million huit cent mille (1.800.000,-) DEM sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société de DEM 1.800.000,- divisé en 180.000 actions de DEM 10,- par incorporation de bénéfices à concurrence de DEM 150.000,- pour le porter à DEM 1.950.000,- divisé en 195.000 actions de DEM 10,-.

Souscription des 15.000 actions nouvelles de DEM 10,- chacune ainsi créées au prorata de la participation de chaque actionnaire.

2) Augmentation du capital social de la Société de DEM 1.950.000,- divisé en 195.000 actions de DEM 10,- pour le porter à DEM 2.200.000,- divisé en 220.000 actions de DEM 10,- par incorporation de DEM 250.000,- provenant d'une conversion partielle d'avances actionnaires.

Souscription des 25.000 actions nouvelles de DEM 10,- chacune ainsi créées par WARD ESTABLISHMENT avec siège social à Vaduz, Liechtenstein.

3) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille (150.000,-) DEM pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent mille (1.800.000,-) DEM à un million neuf cent cinquante mille (1.950.000,-) DEM par la création et l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10,-) DEM chacune.

Les quinze mille (15.000) nouvelles actions ont été intégralement souscrites par les actionnaires actuels au prorata de leur participation et elles ont été entièrement libérées par incorporation de bénéfices reportés de la Société à concurrence de cent cinquante mille (150.000,-) DEM.

La réalité de ces bénéfices reportés au 30 septembre 1998 a été prouvée au notaire instrumentaire par une attestation de SANINFO, S.à r.l., commissaire aux comptes de la Société, datée du 19 novembre 1998, laquelle attestation restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille (250.000,-) DEM pour le porter de son montant actuel d'un million neuf cent cinquante mille (1.950.000,-) DEM à deux millions deux

cent mille (2.200.000,-) DEM par la création et l'émission de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10,-) DEM chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions ont été intégralement souscrites par la société WARD ESTABLISHMENT, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein) et elles ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en une conversion partielle d'une créance de la société WARD ESTABLISHMENT envers la société STYLEMODE HOLDING S.A.

Conformément aux prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature ci-dessus décrit a été dressé en date du 27 novembre 1998 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps. Ce rapport conclut comme suit:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

En conséquence l'Assemblée Générale approuve le rapport du réviseur d'entreprises.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions deux cent mille (2.200.000,-) Deutsch Mark (DEM), représenté par deux cent vingt mille (220.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) Deutsch Mark (DEM) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, A.-M. Charlier, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, les deux augmentations de capital sont évaluées ensemble à huit millions deux cent cinquante-deux mille (8.252.000,-) francs luxembourgeois.

Signé: A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 24, case 9. – Reçu 51.574 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(54479/230/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**STYLEMODE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 42.602.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1202 du 3 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(54480/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**ZEMBLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 36.742.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 1998*

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1997.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(54496/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SURFACE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 36.727.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 1998*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour la société  
Signature

(54481/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**SYSTEME DE TRANSPORT VERTICAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 42.285.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 décembre 1998 que:

- Monsieur Jean Hoffmann, Conseil Fiscal, demeurant à Luxembourg,
  - Monsieur Marc Koeune, Economiste, demeurant à Bereldange (L),
  - Madame Nicole Thommes, Employée privée, demeurant à Oberpallen (L),
- ont été élus Administrateurs en remplacement de:

- Monsieur François Winandy,
- Monsieur Paul Laplume,
- Madame Mireille Gehlen,

Administrateurs démissionnaires.

- Monsieur Christophe Dermine, Expert-Comptable, demeurant à Libramont (B),
- a été élu Commissaire aux Comptes en remplacement de:

- Monsieur Rodolphe Gerbes,

Commissaire aux Comptes démissionnaire.

- Le siège social a été transféré du 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg au 14, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.  
Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54482/507/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**ARTHUR WELTER DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelage, Zone Industrielle am Bann.  
R. C. Luxembourg B 53.288.

Le bilan au 31 décembre 1996/1995, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour la société  
Signature

(54490/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**ARTHUR WELTER DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelage, Zone Industrielle am Bann.  
R. C. Luxembourg B 53.288.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour la société  
Signature

(54491/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**TETRAS INT. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 40.133.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 1998*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Pour la société  
Signature*

(54483/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**VADEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 40.562.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 1998*

- Monsieur Lex Benoy a démissionné de son poste de commissaire aux comptes. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour. La société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

- Madame Isabelle Bourlon de Rouvre, Monsieur Thierry Simon et Monsieur Cyril Bourlon de Rouvre ont démissionné de leur poste d'administrateurs et administrateur-délégué. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour. Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé demeurant à L-Bertrange, Monsieur Johan Dejans, employé privé demeurant à L-Strassen et Madame Michèle Musty, employée privée demeurant à B-Arlon ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs et administrateur-délégué. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

- Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

*Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54485/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**ARTHUR WELTER TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle am Bann.  
R. C. Luxembourg B 53.372.

Le bilan au 31 décembre 1996/1995, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Pour la société  
Signature*

(54492/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**ARTHUR WELTER TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle am Bann.  
R. C. Luxembourg B 53.372.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Pour la société  
Signature*

(54493/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**AD' NET S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Olm, 44, avenue Grand-Duc Jean.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Robert Hochmuth, administrateur de sociétés, demeurant à Olm, 44, avenue Grand-Duc Jean;
2. Madame Elisabeth Lanser, épouse Robert Hochmuth, sans état, demeurant à Olm, 44, avenue Grand-Duc Jean.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêtés les statuts comme il suit:

**Titre Ier.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AD' NET S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Olm.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées, la société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 7.300.000,- LUF (sept millions trois cent mille francs) représenté par 7.300 (sept mille trois cents) actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à moins que la loi impose l'émission d'actions nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures à Olm au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception le premier exercice social commence à la date de la présente constitution pour se terminer le 31 décembre 1998.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants ont déclaré souscrire dans les proportions spécifiées ci-après au capital social:

1) Monsieur Robert Hochmuth, préqualifié . . . . .	7.295
2) Madame Elisabeth Lanser, préqualifiée . . . . .	5
Total: . . . . .	7.300

Les actions ont été libérées à concurrence de 7.295 (sept mille deux cent quatre-vingtquinze) actions sur 7.300 (sept mille trois cents) actions moyennant apport en nature de 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale chacune de 1.000,- LUF (mille francs) de la société BORA, S.à r.l. et de 4.225 (quatre mille deux cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs) de la société anonyme PUBLICITE ET MEDIA.

Pour 3.959 (trois mille neuf cent cinquante-neuf) actions de la société anonyme PUBLICITE ET MEDIA, il reste encore un montant de 2.099.500,- LUF (deux millions quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents francs) à libérer.

La preuve de la valeur de ces actifs a été fournie au notaire soussigné, moyennant rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales par LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., daté du 1<sup>er</sup> décembre 1998, lequel rapport après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera enregistré.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

##### *Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Cinq (5) actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100 %) moyennant apport en espèces, de sorte que le montant de 5.000,- LUF (cinq mille francs) se trouve dès maintenant à la disposition de la société.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de la présente assemblée à la somme de 125.000,- LUF (cent vingt-cinq mille francs).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social, et se considérant dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur Robert Hochmuth, administrateur de sociétés, demeurant à Olm,
  2. Madame Elisabeth Lanser, épouse Robert Hochmuth, sans état, demeurant à Olm,
  3. Monsieur Raoul Nadalet, administrateur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire:  
La société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., établie à Luxembourg, 257, route d'Esch.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront après l'assemblée générale de l'année 1999.
  5. Le siège social de la société est fixé à Olm, 44, avenue Grand-Duc Jean.
  6. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer comme administrateur-délégué Monsieur Robert Hochmuth, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hochmuth, Lanser, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 113S, fol. 6, case 12. – Reçu 73.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

P. Frieders.

(54497/212/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

---

**WETRA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle am Bann.

R. C. Luxembourg B 53.049.

Le bilan au 31 décembre 1996/1995, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour la société  
Signature

(54494/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**WETRA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle am Bann.

R. C. Luxembourg B 53.049.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour la société  
Signature

(54495/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**ANDETHANA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 39, rue Andethana.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Christian Ponchon, commerçant, demeurant à L-6970 Oberanven, 39, rue Andethana;
2. Madame Catherine Jaeger, employée privée, épouse de Monsieur Christian Ponchon, demeurant à L-6970 Oberanven, 39, rue Andethana, mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 11 mai 1987.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ANDETHANA IMMOBILIERE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Oberanven.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne

puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société que se trouvera le mieux placée à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles ainsi que la mise en valeur, la gestion et la location de tous les immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir.

Elle pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de ses actionnaires et de leurs sociétés éventuelles.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières ainsi que poser des actes de cautionnement qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social et même à tous autres objets ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le onze du mois de novembre à 10.00 heures à Oberanven au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

#### *Souscription, Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Christian Ponchon, vingt mille actions . . . . .	20.000
2. Madame Catherine Jaeger, vingt mille actions . . . . .	20.000
Total: quarante mille actions . . . . .	40.000

Les époux Ponchon-Jaeger déclarent ensuite libérer les actions souscrites chacun d'eux par l'apport de sa part indivise à savoir la moitié indivise d'une maison d'habitation avec place et toutes ses appartenances et dépendances, le tout sis à L-6970 Oberanven, 39, rue Andethana, inscrit au cadastre de la commune de Niederanven, section C d'Oberanven, lieu-dit «rue Andethana», maison place, numéro 914/5339, contenant 77 ares 04 centiares.

#### *Origine de propriété*

Les époux Ponchon-Jaeger sont propriétaires chacun d'eux de la moitié indivise de l'immeuble repris ci-dessus pour l'avoir acquis de Jean-Pierre dit John Heinz suivant acte de vente reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 7 mars 1988, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg en date du 31 mars suivant, volume 1118 numéro 121.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par l'apport en nature décrit ci-dessus de sorte que le capital de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Les deux apports font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprise indépendant Monsieur Edmond Ries, agréé à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«1) Les apports projetés, à savoir un immeuble d'habitation, sont décrits d'une façon précise et adéquate.

2) La rémunération attribuée en contrepartie des apports en nature est juste et équitable.

3) La valeur des apports en nature à réaliser par Madame Catherine Jaeger et Monsieur Christian Ponchon est au moins égale à l'émission de 40.000 actions de valeur nominale LUF 1.000,- chacune, totalisant le montant total de LUF 40.000.000,-.

Luxembourg, le 10 septembre 1998».

Ce rapport, signé ne varietur par tous les comparants et le soussigné notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera formalisé.

#### *Clauses et conditions*

1. L'immeuble prédésigné est apporté dans son état actuel, avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives pouvant y être attachées, sans garantie pour la contenance du terrain ni pour les indications cadastrales.

2. De plus il n'est assumé aucune garantie pour les vices soit apparents soit cachés pouvant y être attachés.

3. L'entrée en jouissance de l'immeuble apporté aura lieu immédiatement et tous les impôts fonciers et autres charges pouvant le grever sont à la charge de la société à partir de ce jour. La partie apporteuse déclare qu'il n'existe aucun obstacle à l'apport de l'immeuble à la présente société.

5. La partie apporteuse déclare et garantit que l'immeuble est libre de toutes dettes hypothécaires et privilégiées, même occultes.

6. La partie apporteuse déclare expressément renoncer à toute inscription d'office et à l'inscription de toute hypothèque légale.

7. A la demande expresse du notaire instrumentant, la partie apporteuse déclare que l'objet du présent apport n'est grevé d'aucun droit de préemption au profit d'un tiers, sur base de l'article 15 de la loi coordonnée sur les baux à loyer.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à quatre cent quatre-vingt-dix mille francs (490.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et en application de l'article 9 des statuts sociaux, autorisation préalable est donnée au conseil d'administration pour la délégation de ses pouvoirs à Madame Catherine Jaeger.

2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Madame Catherine Jaeger, préqualifiée,
- b) Monsieur Christian Ponchon, préqualifié,
- c) Monsieur John Turpel, demeurant à L-7636 Ernzen, 6, rue Distelfeld.

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur André Harpes, demeurant à L-9227 Diekirch, 10, Esplanade.

5.- Les mandats des administrateurs et commissaire seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quatre.

6.- Le siège social est fixé à L-6970 Oberanven, 39, rue Andethana.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Niederanven.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Ponchon, C. Jaeger, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 113S, fol. 13, case 3. – Reçu 400.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 23 décembre 1998.

P. Bettingen.

(54498/202/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

### **CAPRIO S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

#### STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitz zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. EUROSANDIC S.A., Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Lennart Stenke, Direktor, wohnhaft zu Luxemburg.
2. Herr Lennart Stenke, vorgenannt.

Welche Kompargenten, namens wie sie handeln, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung CAPRIO S.A.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen. Ausserdem kann die Gesellschaft als Wirtschaftsberater tätig sein.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien investieren.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf fünfzig Millionen Luxemburger Franken (50.000.000,- LUF) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.250,- LUF).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Art. 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde, das gezeichnete Aktienkapital jederzeit im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

**Art. 4.** Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

**Art. 5.** Jede ordnungsgemäss konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

**Art. 6.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Mittwoch des Monats November um 9.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass aussergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäss einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der verantwortlich für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht

durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein(en) oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, dessen Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, ausser dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 1998 enden wird.

**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5 %) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10 %) des im Art. 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschliessen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

#### *Kapitalzeichnung und Einzahlung*

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

<i>Aktionär</i>	<i>gezeichnetes Kapital</i>	<i>eingezahltes Kapital</i>	<i>Aktien- zahl</i>
1. EUROSKANDIC, vorgeannt . . . . .	1.248.750,-	1.248.750,-	999
2. Herr Lennart Stenke, vorgeannt . . . . .	1.250,-	1.250,-	1
Total: . . . . .	1.250.000,-	1.250.000,-	1.000,-

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Art. 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf 60.000,- Luxemburger Franken abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:
  - Herr Lennart Stenke, Kaufmann, wohnhaft zu Luxemburg.
  - Herr Jacques Schroeder, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg.
  - Frau Edmée Hinkel, Privatbeamtin, wohnhaft in Remich.
3. Zum Kommissar wird ernannt: EUROSKANDIC S.A., mit Sitz in 14, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg.
4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre zweitausendundvier.

6. Der Verwaltungsrat erhält die Erlaubnis, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung gemäss Art. 9 der Gesellschaftsordnung zu delegieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Stenke und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 1998, vol. 462, fol. 14, case 3. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé):* Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papeir libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 décembre 1998.

A. Lentz.

(54499/221/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

### **PEP. COM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 202, Val des Bons-Malades.

#### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois PUBLICITE & MEDIA, en abrégé P&M, avec siège social à Luxembourg, 202, Val des Bons-Malades, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.722, ici représentée par Monsieur Robert Hochmuth, administrateur-délégué,

2. Monsieur Robert Hochmuth, administrateur de sociétés, demeurant à Olm, 44, avenue Grand-Duc Jean.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme il suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PEP. COM S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes entreprises de publicité généralement quelconques et, plus spécialement le conseil stratégique, la conception de plans de communication, ainsi que la création publicitaire moderne.

De plus elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

#### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 1.252.000,- LUF (un million deux cent cinquante-deux mille francs) représenté par 1.252 (mille deux cent cinquante-deux) actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à moins que la loi impose l'émission d'actions nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception le premier exercice social commence à la date de la présente constitution pour se terminer le 31 décembre 1998.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants ont déclaré souscrire dans les proportions spécifiées ci-après le capital social:

1) la société anonyme de droit luxembourgeois PUBLICITE & MEDIA	1.251
2) Monsieur Robert Hochmuth	1
Total:	1.252

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %), de sorte que la somme de 313.000,- LUF (trois cent treize mille francs) se trouve à la disposition de la société.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de la présente assemblée à la somme de 50.000,- LUF (cinquante mille francs).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social, et se considérant dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  1. Monsieur Robert Hochmuth, administrateur de sociétés, demeurant à Olm,
  2. Monsieur Guy Gervais, directeur de sociétés, demeurant à Clamart (France)
  3. Monsieur Jean-Pierre Wilwerding, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., établie à Luxembourg, 257, route d'Esch.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront après l'assemblée générale de l'année 1999.

5. Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 202, Val des Bons-Malades.

6. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué Monsieur Robert Hochmuth, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Hochmuth, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 113S, fol. 7, case 3. – Reçu 12.520 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

P. Frieders.

(54505/212/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

### **SABERI, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: Luxembourg.

#### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente, il est formé une société en nom collectif sous la raison sociale SABERI, société en nom collectif.

**Art. 2.** Le siège social de la société est à Luxembourg. Il pourra à toute époque être transféré en un autre lieu avec l'accord des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce et promotion projet immobilière, achat et vente terrain, immobilières et mobilières, le commerce informatique et automatisé, le service, le développement de projets, l'importation et l'exportation de tous matériels commerciaux, ainsi que toutes autres transactions commerciales.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998. A la fin de chaque année sociale, il est dressé un inventaire, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 6.** Le capital social est de Frs 450.000,-. Il est divisé en 90 parts sociales. Il a été apporté en espèces comme suit:

	Parts	Montant
Monsieur Saberin Daryoush, demeurant à Bereldange . . . . .	30	150.000
Monsieur Saberin Bizhan, demeurant à Ettelbruck . . . . .	30	150.000
Monsieur Saberi Shahrooz, demeurant à Luxembourg . . . . .	30	150.000
Totaux: . . . . .	90	450.000

**Art. 7.** Monsieur Saberi Shahrooz est désigné comme gérant de la société.

Dressé à Luxembourg, le 14 décembre 1998.

D. Saberin    B. Saberin    S. Saberi

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 1998, vol. 124, fol. 25, case 6. – Reçu 4.500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(54506/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

### **I.G.S. LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

#### STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitz zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. EUROSANDIC S.A., Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Lennart Stenke, Direktor, wohnhaft zu Luxemburg.

2. Herr Lennart Stenke, vorgenannt.

Welche Kompargenten, namens wie sie handeln, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung I.G.S. LUXEMBOURG S.A.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen. Ausserdem kann die Gesellschaft als Wirtschaftsberater tätig sein.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien investieren.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf fünfzig Millionen Luxemburger Franken (50.000.000,- LUF) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Artikel 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde, das gezeichnete Aktienkapital jederzeit im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

**Art. 4.** Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

**Art. 5.** Jede ordnungsgemäss konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

**Art. 6.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Mittwoch des Monats November um 9.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass aussergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäss einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der verantwortlich für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, dessen Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, ausser dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 1998 enden wird.

**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschliessen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

#### *Kapitalzeichnung und Einzahlung*

Die Komponenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionär	gezeichnetes Kapital	eingezahltes Kapital	Aktien- zahl
1. EUROSKANDIC, vorgenannt . . . . .	1.248.750	1.248.750	999
2. Herr Lennart Stenke, vorgenannt . . . . .	1.250	1.250	1
Total: . . . . .	1.250.000	1.250.000	1.000

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

*Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf 60.000,- Luxemburger Franken abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:
  - Herr Lennart Stenke, Kaufmann, wohnhaft zu Luxemburg.
  - Herr Jacques Schroeder, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg.
  - Frau Edmée Hinkel, Privatbeamtin, wohnhaft in Remich.
3. Zum Kommissar wird ernannt: EUROSKANDIC S.A., mit Sitz in 14, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg.
4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre zweitausendundvier.
6. Der Verwaltungsrat erhält die Erlaubnis, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung gemäss Artikel 9 der Gesellschaftsordnung zu delegieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Stenke, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 1998, vol. 462, fol. 14, case 2. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur* (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 décembre 1998.

A. Lentz.

(54500/221/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**JABORA INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.

—  
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitz zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. EUROSKANDIC S.A., Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Lennart Stenke, Direktor, wohnhaft zu Luxemburg.
2. Herr Lennart Stenke, vorgenannt.

Welche Komparenten, namens wie sie handeln, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung JABORA INVESTMENTS S.A.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen. Ausserdem kann die Gesellschaft als Wirtschaftsberater tätig sein.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien investieren.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf fünfzig Millionen Luxemburger Franken (50.000.000,- LUF) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Artikel 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde, das gezeichnete Aktienkapital jederzeit im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

**Art. 4.** Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

**Art. 5.** Jede ordnungsgemäss konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

**Art. 6.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Mittwoch des Monats November um 10.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass aussergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäss einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der verantwortlich für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, dessen Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, ausser dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 1998 enden wird.

**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschliessen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

#### *Kapitalzeichnung und Einzahlung*

Die Komparanten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionär	gezeichnetes Kapital	eingezahltes Kapital	Aktien- zahl
1. EUROSKANDIC S.A., vorgeannt . . . . .	1.248.750	1.248.750	999
2. Herr Lennart Stenke, vorgeannt . . . . .	<u>1.250</u>	<u>1.250</u>	<u>1</u>
Total: . . . . .	1.250.000	1.250.000	1.000

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf 60.000,- Luxemburger Franken abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:
  - Herr Lennart Stenke, Kaufmann, wohnhaft zu Luxemburg.
  - Herr Jacques Schroeder, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg.
  - Frau Edmée Hinkel, Privatbeamtin, wohnhaft in Remich.
3. Zum Kommissar wird ernannt: EUROSKANDIC S.A., mit Sitz in 14, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg.
4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre zweitausendundvier.
6. Der Verwaltungsrat erhält die Erlaubnis, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung gemäss Artikel 9 der Gesellschaftsordnung zu delegieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Stenke, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 1998, vol. 462, fol. 14, case 1. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé):* Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 décembre 1998.

A. Lentz.

(54502/221/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**BESTÄNDIGKEIT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 38, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 63.659.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BESTÄNDIGKEIT HOLDING S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 432 du 15 juin 1998.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlinge/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sylvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent cinquante actions (250) d'une valeur nominale de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille francs (FRF 2.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

b) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 9.00 heures.

Modification de l'article 13 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1<sup>er</sup> décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre et finit le 30 novembre.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, de sorte que l'article 13, première phrase, des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 13. 1<sup>ère</sup> phrase.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 9.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Monte, D. Cao, S. Brescia, Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1998, vol. 846, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1998.

F. Kessler.

(54559/219/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**BESTÄNDIGKEIT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 63.659.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1998.

F. Kessler.

(54560/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**ACORD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 51.407.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 1998*

- L'Assemblée Générale a décidé de révoquer l'administrateur Madame Jacqueline Spence et lui a accordé décharge pleine et entière de sa mission accomplie jusqu'à ce jour.

Madame Elisabeth Herr, demeurant à Luxembourg, a été désignée en qualité d'administrateur de la société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2000.

- L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la cession d'actions suivante: Madame Anne-Marie Kaiser cède 168 actions d'une valeur nominale de mille LUF à Madame Elisabeth Herr, qui accepte.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

*Pour le Conseil d'Administration  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54516/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**ACTIS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 60.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 80, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

(54517/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.